

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2024, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	21 juin 2023
Dossier communiqué le	:	26 juin 2023
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2023 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	11 octobre 2023
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	16 octobre 2023 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : permettre une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et obtenir une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Depuis avril 2022 les locaux du Bibliobus ont été déplacés aux Ports francs.

La gouvernance a également évolué, toujours en accord avec la décision de l'assemblée générale, par une contractualisation sur 5 ans définissant non seulement les attentes et les conditions de l'activité du Bibliobus, de même que la mise à disposition des infrastructures et du matériel (bus et ouvrages notamment), mais prenant en compte également la mise en place d'une délégation se réunissant annuellement pour valider les comptes et budgets et prendre connaissance des évolutions de la prestation.

L'augmentation des coûts est principalement due aux mécanismes salariaux, ainsi qu'aux frais d'entretien du parc des véhicules nécessaire à la prestation. En effet, avec des bus proches de 30 ans d'âge, les pièces de remplacement commencent à manquer. Ainsi, un renouvellement d'une partie des véhicules est d'ores et déjà envisagé à court terme.

Pour mémoire, le réseau du Bibliobus dessert 28 communes : Aire-la-Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier et Veyrier.



Le dispositif de financement proposé continuera à s'articuler de la façon suivante :

- Soutien général du dispositif par le FI (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).

Montant estimé : 470'000 francs

- Prise en charge partielle, par le FI, des coûts facturés aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le FI afin de permettre l'accès à cette prestation au plus grand nombre.

Montant estimé : 290'000 francs

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 21 juin 2023, d'augmenter l'enveloppe à 760'000 francs pour le financement du Bibliobus en 2024.